

Comité d'Hygiène et de Sécurité du 7 Octobre 2008
ou
le « silence fracassant » d'une administration autiste...

Alors que la fonction publique connaît des bouleversements sans précédent depuis décembre 2007, que les services du ministère chargé du travail sont frappés de plein fouet par la RGPP, que les personnels subissent des conditions de travail plus anxiogènes et difficiles encore, qu'ils ne savent pas quel sera leur avenir proche, le CHSM ne s'est pas réuni depuis plus de dix huit mois, au mépris des règles statutaires régissant cette instance paritaire, qui stipulent l'obligation de le convoquer soit a minima 2 fois par an, soit à la demande d'au moins 50% des membres le constituant.

Cette 2^{ème} obligation ne fut même pas respectée et refusée par le dagemo pour des motifs fallacieux et détournés, alors qu'une situation tragique s'était produite dans un service, certes dépendant de l'agriculture, mais qui posait clairement la problématique de la souffrance au travail, des conditions de l'exercice professionnel, notamment de la première prise de poste et d'isolement pour certains agents.

Sujets qui sont pourtant de la compétence du CHSM

Sortant enfin de sa « léthargie » réglementaire, l'administration a réuni le CHSM le 7 octobre dernier sur la base d'un ordre du jour chargé mais dont les sujets méritaient questions des OS et réponses de la part de la dagemo :

- *Validation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2007 (dont personne ne se souvenait vraiment vu les délais de réunion et de transmission...)*
- *Présentation du bilan des AT 2006 et 2007*
- *Compte-rendu de l'enquête « souffrance au travail » menée auprès des CHSR, (à noter le travail non négligeable du bureau de l'action sociale qui a réussi à sortir un document alors que 14 régions ou DTEFP et même l'administration centrale n'ont pas répondu sur 31 réponses attendues. Et les réponses apportées sont apparues pour certaines fort incomplètes, voire à la limite de la « fantaisie... » !!!)*
- *Présentation du dispositif de soutien psychologique (IAPR),*
- *Présentation du bilan IAPR*
- *Proposition de mise en place d'un groupe de travail relatif à l'accompagnement à la prise de poste des nouveaux inspecteurs du travail,*
- *Questions diverses. (Utilisation des EPI et exposition accidentelle à l'amiante)*



A nouveau monde, nouveau syndicalisme

Après avoir approuvé le premier point à l'ordre du jour, le PV de la réunion précédente du CHSM, la question de la mise en place du groupe de travail relatif à l'accompagnement à la prise de poste des nouveaux inspecteurs du travail, constituant le point 6, a été abordée par l'ensemble des organisations syndicales afin de l'évoquer immédiatement.

Elles ont dénoncé la mise en place d'un énième groupe de travail, seule parade que semble choisir l'administration actuellement comme solution à tout questionnement, et demandé unanimement de constituer une sous-commission du CHSM afin d'aborder la souffrance au travail notamment des IT et des CT nouvellement nommés.

Elles ont souhaité que soit évoquée la problématique du département de la Meuse, qui a connu une situation tragique et extrême d'une jeune collègue l'été dernier et qu'une enquête puisse être menée pour éviter un tel gâchis et comprendre les mécanismes qui ont pu conduire à cette situation, en l'élargissant à d'autres régions pour permettre des comparaisons, étant entendu que les trois services d'inspection seront fusionnés au 1er janvier 2009.

Après d'âpres discussions sur cette création de sous-commission du CHS, les représentants du personnel ont sollicité une suspension de séance. Devant le maintien de la position syndicale unanime, l'administration a essayé de tergiverser pour ne pas l'accepter puis a renvoyé sa réponse définitive, à l'issue de la présentation du bilan IAPR de l'après-midi.

La seconde partie du CHS a débuté par la présentation du bilan IAPR : au demeurant l'exposé fut intéressant et a suscité un débat nourri puis par une rapide présentation tronquée d'une enquête menée par la DGT sur les EPI

Il a été observé par l'ensemble des OS que cette enquête fait ressortir que près de la moitié des agents n'ont pas suivi la formation et que seul un tiers des agents serait apte à leur utilisation... !!!

L'administration jouant la montre et défilant le reste de l'ordre du jour sans répondre à notre demande de sous-commission du CHS, il a fallu un rappel ferme de la part des représentants des agents pour obtenir enfin qu'elle exprime son refus d'y accéder, la Présidente renvoyant l'étude à un prochain CHSM de même que pour l'exposition accidentelle à l'amiante et le Bilan des AT.

En conclusion

- ☉ **6 heures de réunion quasiment perdues pour un CHS qui posait des questions importantes ;**
- ☉ **Une vision statistique de l'administration sur les conditions de travail et de la souffrance au travail ;**
- ☉ **Comme seule réponse, un nième groupe de travail ou un report ;**
- ☉ **Un dialogue social totalement autiste concernant les conditions de travail des personnels.**